

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

AFFAIRES FINANCIERES

Subvention au Comité des Fêtes

Date de convocation
18 août 2021

Date d'affichage
19 août 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 26

Exprimés : 26

Le vingt-quatre août deux mil vingt un à dix-neuf heures et trente minutes
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : ATES David - VERNEY Pierre - ATES Emmanuelle -
GUILLAUME Olivier - DONJON Jacky - MONTEL Thierry - FUENTES Lionel
- FOUCHER Guillaume - SCHOERLIN Christophe - YSARD JACOB
Florence - PIBOULEU Carine - GLAREY Gilles - DUTHEIL Christophe -
VANACKERE Elodie - GAZZA Mathilde - DEBAUGE Jean-Marc - GARCIA
Fabien - LAINÉ Delphine

Procurations : REBATEL Nathalie à ATES Emmanuelle - GACHET Jacky à
DONJON Jacky - FONTAINE Christine à MONTEL Thierry - ALVES DIAS
Morgane à DEBAUGE Jean Marc - COMMUNAL Sarah à ATES David -
BORDIER Céline à GAZZA Mathilde - GONTARD Annie à GARCIA Fabien -
BONNOT Laurent à LAINÉ Delphine

Excusés : CORTES ROUX-LATOUR Véronique - BENGRIBA Jean-Claude -
FIELBARD Virgile

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE rappelle au Conseil Municipal que
l'association du comité des fêtes participe à l'animation de la vie de la
commune, en organisant des manifestations festives.

Il rappelle également qu'il était convenu que la commune verse à
l'association du comité des fêtes une subvention, en fonctions des
manifestations réalisées.

En 2021, le comité des fêtes a organisé les manifestations suivantes :

- Fêtes de la musique
- Bal du 13 juillet
- Les Estivales

Il est proposé au Conseil Municipal de verser du Comité des fêtes une
subvention d'un montant de 22 500,00 €, sur présentation des factures, pour
soutenir l'association dans la réalisation des manifestations festives sur la
commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention de 22 500,00 € à l'association du comité
des fêtes

CONTRES(S)	ABSTENTION(S)	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR(S)
0	0	0	26

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES



Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20210824-Del20210610-DE
Date de réception préfecture : 01/09/2021